

crains qu'il ne prenne maintenant une direction qui l'écartera encore davantage de la question que nous devrions étudier, laquelle se limite à l'article 120 du bill. Je lui demanderais de ne pas oublier que le Règlement l'oblige à s'en tenir à la question dont le comité est saisi et qui est actuellement l'article 120 du bill.

M. Douglas: Au sujet du rappel au Règlement, puis-je signaler que le débat porte entièrement sur la question de savoir si la pension devrait être portée à \$100 par mois? Le ministre du Revenu national a signalé au comité que cela entraînerait des frais supplémentaires de 820 millions et a demandé effectivement où il les prendrait. Le député cherche maintenant à expliquer comment on pourrait se procurer cet argent, comment on pourrait réaliser des économies afin de donner suite à la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Si l'on permet au ministre du Revenu national de s'opposer à la proposition visant à payer \$100 par mois sous prétexte que cela va coûter très cher, il me semble qu'un membre du comité a le droit de montrer comment cet argent pourrait être obtenu ou épargné grâce à la substitution d'un autre programme.

M. le président: A l'ordre! Au sujet du rappel au Règlement soulevé par le député de Burnaby-Coquitlam, je ne saurais accepter sa proposition. Le député de Winnipeg-Nord-Centre reconnaît lui-même que l'amendement en question serait irrecevable. Par le fait même, un débat sur cet amendement serait également inadmissible. J'ai donné passablement de latitude à l'honorable député de Waterloo-Sud. Je n'ai pas l'intention de le restreindre indûment, mais je crois qu'il est du devoir de la présidence de lui rappeler l'article 59(2) du Règlement.

M. Knowles: Il est certain que toute la question dont est saisi le comité est le montant de la pension et la question de savoir si cette pension est convenable, ou s'il y a lieu de l'ajuster. Les ministres ont pris la parole sur cette question; et d'autres devraient pouvoir les imiter.

M. Douglas: Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, j'aimerais dire que nous parlons de la question de savoir si ce montant est convenable ou non. Nous ne discutons pas d'un amendement. Nous essayons de déterminer si ce montant est suffisant. L'honorable député s'efforce de prouver

qu'il ne l'est pas et, en second lieu, d'établir que l'argument du ministre selon lequel on ne peut obtenir les fonds est fallacieux.

Des voix: Règlement!

M. Douglas: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. Vous ne réussirez pas à faire adopter cela en criant: «Règlement!»

L'hon. M. Churchill: A propos du rappel au Règlement, j'ai suivi avec un vif intérêt la proposition du député de Waterloo-Sud, qui a présenté une excellente thèse. Ce n'est pas d'un amendement que nous sommes saisis. C'est simplement une allégation de la part de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, qui soutient que si le gouvernement était éveillé, il proposerait un amendement dans le sens que mon honorable collègue a indiqué. La proposition dont le comité est saisi, c'est que la pension devrait être plus élevée, et l'honorable député propose des moyens de rendre la chose possible.

M. Saltsman: Monsieur le président, je vais essayer de limiter autant que possible mes observations au sujet à l'étude. Il y a un certain nombre de questions supplémentaires que j'aimerais poser au ministre du Revenu national, et j'estime que la question du coût touche de très près à toute l'affaire. C'est le grand argument invoqué. Personne ne soutiendrait, je crois, que tous les députés ne sont pas pour l'augmentation des pensions de vieillesse. Le nœud du problème est de déterminer si la nation peut se payer cette dépense, et c'est à ce propos que je voudrais prendre la parole.

Le ministre nous dirait-il s'il a fait faire une étude pour déterminer l'augmentation des revenus qu'entraînera l'activité accrue résultant de l'injection de ce montant dans l'économie? Je voudrais lui demander s'il a fait exécuter une étude pour déterminer l'effet stimulant que cela aurait sur les impôts. Nous dirait-il s'il a ordonné une étude visant à indiquer dans quelle mesure le chômage serait réduit par une telle augmentation des dépenses pour la consommation?

Le ministre a dit l'autre jour qu'il s'agissait de priorités. Il a signalé que nous avons de nombreux problèmes au Canada. Nous avons en éducation des problèmes qu'il faut régler. Nous avons des problèmes dans la création d'autres formes d'équipement social, des problèmes de services médicaux qu'il faut résoudre, et le ministre croyait que ces problèmes et les priorités devaient être pris